

CHRONIQUE**Fiscalité : faute de données, le débat est impossible**

T+ Le gouvernement va proposer, dans les jours qui viennent, son projet de réforme fiscale. Restaurer la confiance des Français en un système devenu totalement incompréhensible et inéquitable, accroître les recettes, et rendre l'impôt plus juste : la difficulté est à la hauteur de l'ambition. La tâche que devra accomplir le Parlement lors du débat sur le projet de loi de finances pour 2013 est immense. Il s'agit de rien de moins que de refonder le contrat social.



Mais de quoi, précisément, les Assemblées vont-elles débattre ? Disposeront-elles d'analyses précises leur permettant d'évaluer les effets redistributifs de l'impôt et son rendement ? Pourront-elles s'appuyer sur des évaluations d'experts indépendants ? Ce n'est malheureusement pas le cas. Les parlementaires et les citoyens seront, de fait, totalement incapables de répondre aux questions les plus élémentaires. Quelles seront les conséquences de la réforme sur les inégalités de niveaux de vie ? De quelle manière sera réparti l'effort fiscal entre les Français, en fonction du montant et de la source de leurs revenus et de la composition de leur foyer fiscal ? Quel est le montant des recettes qui seront produites par les différents impôts ? Ils n'auront que des chiffres invérifiables fournis par le gouvernement, et des oracles d'experts. Qu'espérer, dans ces conditions, du débat qui se prépare au Parlement ? Peu de chose. Faute d'arguments sérieux, les parlementaires seront renvoyés à des jeux de rôle convenus, où les idées préconçues tiennent lieu de raison. Et ce sera encore une occasion ratée.

Est-ce donc qu'il n'existerait pas de données permettant d'évaluer les réformes fiscales, et plus généralement, d'analyser la distribution des revenus et des impôts ? Rien sur quoi s'appuyer pour mener un débat transparent et informé ? Si. L'Insee dispose d'une base de données très précise : l'Enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS). Mais... elle est réservée à l'Insee et à l'administration fiscale. Les chercheurs n'y accèdent pas. Ce qui signifie qu'ils ne peuvent ni proposer de simulation crédible des réformes fiscales a priori, ni en évaluer précisément les effets a posteriori. Pourquoi ?

Il existe deux types de données : les données d'enquête, et les données administratives. Les unes sont obtenues au cours d'entretiens avec des individus ; les autres sont collectées directement par les administrations. Ces dernières sont évidemment de meilleure qualité : les échantillons sont beaucoup plus grands (souvent exhaustifs), les taux de non-réponses sont très faibles, voire nuls, et les données permettent généralement de suivre les individus sur de longues périodes.

C'est la raison pour laquelle les économistes préfèrent désormais s'appuyer principalement sur des données administratives. Et c'est ce qui fait l'intérêt de l'ERFS. En effet, cette base de données résulte du rapprochement de l'Enquête emploi, menée par l'Insee, et de données administratives. Elle s'appuie en particulier sur les déclarations de revenus transmises par la Direction générale des finances publiques (DGFIP). C'est, à ce jour, la seule base de données fiable sur les revenus et l'impôt en France. Or, le livre de procédures fiscales dispose que la DGFIP ne peut transmettre les informations sur les personnes qu'aux seuls agents de l'Insee (article L103 et L135D). Le coeur de l'ERFS (les données fiscales) est donc inaccessible aux chercheurs. Aucune dérogation n'est tolérée.

Le motif invoqué est bien entendu la protection de la confidentialité des données. Mais il s'agit d'un prétexte. Il existe en effet de nombreux moyens de mettre des données administratives à la disposition des chercheurs

sans porter atteinte à la vie privée des citoyens. Aux Etats-Unis, par exemple, l'Internal Revenue Service (IRS) construit des fichiers fiscaux anonymisés à partir de données administratives, en ajoutant une petite perturbation aléatoire qui maintient les caractéristiques statistiques des données, tout en rendant impossible l'identification des contribuables. Ces données sont mises à la disposition des chercheurs du National Bureau of Economic Research (NBER), qui est une institution non gouvernementale. D'autres pays, comme le Danemark, ont élaboré des procédures d'accès à distance sécurisé pour les chercheurs, en contrôlant soigneusement que les travaux menés ne portent pas atteinte à la confidentialité des données. La Suède, l'Autriche, l'Allemagne, la Norvège mettent également des données fiscales à la disposition des chercheurs. La France dispose des outils techniques (centres d'accès sécurisés) et institutionnels (Comité du secret statistique) permettant d'implémenter sans aucune difficulté des procédures similaires. Rien ne s'oppose donc à ce que les chercheurs puissent contribuer à éclairer le débat public. La volonté politique seule fait défaut. Il n'est pas trop tard.

Sans données pour les fonder, les chiffres ne sont que de la propagande. Le débat sur la fiscalité mérite mieux ; la démocratie exige davantage.

Thibault Gajdos

CNRS

© Le Monde

◀ **article précédent**
La stratégie de l'autruche

article suivant ▶
Qu'est-ce qu'un chef d'entreprise française...